



Residis remboursement caution

Par **magsab**, le **11/09/2011** à **11:34**

Bonjour, rnDéjà deux mois et demi et toujours pas de nouvelles de la société résidis (spécialisé dans la location étudiante) et toujours pas de remboursement de la caution! rnVoilà 15 jours que j'ai envoyé une lettre avec AR qui n'a pas été retirée. rnNous sommes plusieurs personnes dans le même cas. rnIls rendent les cautions après trois mois après arcellement téléphonique. rnQuoi faire pour faire sanctionner de telles pratiques abusives. rnSi on multiplie la caution par le nombre de locataires cela représente plusieurs dizaines de milliers d'euros. rnCordialement rnjfLire la suite

Par **mimi493**, le **11/09/2011** à **13:48**

Allez au tribunal d'instance pour faire une requête au greffe de la juridiction de proximité